

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

- ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- Nomination..... 1405
- Rétrogradation..... 1405
- Changement d'armée..... 1405

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

- Nomination..... 1406

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

- Nomination..... 1407
- Nomination (Rectificatif)..... 1407

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

- Nomination..... 1407

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

- A - Annonces légales..... 1409
- B - Déclaration d'associations..... 1412

PARTIE OFFICIELLE

- ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

NOMINATION

Arrêté n° 7251 du 13 novembre 2017. Le commandant **LIBOTO (Alain Serge)** est nommé chef de division des renseignements militaires de la 22^e région militaire de défense (Sibiti)

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 7252 du 13 novembre 2017. Le capitaine **MBOURI GHATA (Gaël Chancelvy Nature)** est nommé chef de division de l'organisation, de la mobilisation et du personnel de l'état-major interarmées de la zone militaire de défense n° 5.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 7253 du 13 novembre 2017. Le commandant **OKO (Aurélien Landry)** est nommé chef de division du budget et des finances à la direction de l'administration et des finances de la direction générale de l'équipement.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 7254 du 13 novembre 2017. Le commandant **BAKEKIDZA (Max Guy Achilles)** est nommé chef de division de l'administration à la direction de l'administration et des finances de la direction générale de l'équipement.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

RETROGRADATION

Arrêté n° 7255 du 13 novembre 2017. L'aspirant **OKOBO ABIRA (Charmant Juvesty)** des forces armées congolaises, administré au contrôle spécial de la direction de la formation près la direction générale des ressources humaines, est rétrogradé au grade de sergent pour «indiscipline caractérisée».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

CHANGEMENT D'ARMEE

Arrêté n° 7256 du 13 novembre 2017. Le commandant **AMBOULOU (Benjamin)** de la gendarmerie nationale, détaché à la direction de la protection près la direction générale de la sécurité présidentielle, ayant obtenu avec succès, les diplômes interarmes de l'armée de terre, est admis à servir dans les forces armées congolaises par voie de changement d'armée.

La notification du présent arrêté sera faite à l'intéressé par les soins de son commandant d'unité contre un récépissé dûment daté, signé et à adresser à la direction générale des ressources humaines du ministère de la défense nationale.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le commandant de la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 7257 du 13 novembre 2017. Les officiers des forces armées congolaises dont les grades, noms et prénoms suivent, en service à la direction nationale des voyages officiels, ayant bénéficié d'une formation de commissaire de police à l'école nationale supérieure de police de Yaoundé (Cameroun) pour les uns et à Brazzaville pour l'autre, sont admis à servir dans la police nationale par voie de changement d'armée.

Il s'agit de :

- Capitaine **AYESSA (Max Lomma)** ;
- Lieutenants :
 - **NDINGA OBA NGANONGO (Laurien)** ;
 - **SAMBILA (Florent Adolphe)**.

La notification du présent arrêté sera faite aux intéressés par les soins de leurs commandants d'unité contre un récépissé dûment daté, signé et à adresser à la direction générale des ressources humaines du ministère de la défense nationale.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration, des

finances et de l'équipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

NOMINATION

Arrêté n° 7237 du 13 novembre 2017.

M. **MANIENZE (Frédéric)** est nommé directeur de cabinet du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7238 du 13 novembre 2017.

M. **MPONGUI (Salemond)** est nommé conseiller à l'équipement du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé

Arrêté n° 7239 du 13 novembre 2017.

M. **ONDIA (Daniel)** est nommé conseiller à l'entretien routier du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé

Arrêté n° 7240 du 13 novembre 2017.

M. **ALOUNA NGUIE (Emery Arsène)** est nommé conseiller technique du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7241 du 13 novembre 2017.

M. **NGOULOU (Dominique)** est nommé conseiller administratif et juridique du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7242 du 13 novembre 2017.

M. **NIANGA (Bruno)** est nommé, avec rang de conseiller,

responsable de la logistique et de l'intendance du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7243 du 13 novembre 2017. Mme **NZAMBI NZOUSSI (Estelle)** est nommée chef du secrétariat au cabinet du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée.

Arrêté n° 7244 du 13 novembre 2017. Mme **PORTELLA (Victoire)** est nommée secrétaire particulière du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée.

Arrêté n° 7245 du 13 novembre 2017. M. **DIMONEKENE (Salomon)** est nommé assistant du directeur de cabinet du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7246 du 13 novembre 2017. M. **KOMBO BONZA (Omer)** est nommé attaché à l'entretien routier du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7247 du 13 novembre 2017. M. **NGOUNGOU (Dril Josalèce)** est nommé attaché technique du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7248 du 13 novembre 2017.

M. **MISSENGUE (Pierre)** est nommé attaché à l'équipement du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7249 du 13 novembre 2017.

M. **MAPANGA (Marcel)** est nommé attaché administratif et juridique du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7250 du 13 novembre 2017.

M. **NGANGOYE (Philippe)** est nommé attaché de presse du ministre de l'équipement et de l'entretien routier.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

**MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS
HUMAINS ET DE LA PROMOTION
DES PEUPLES AUTOCHTONES**

NOMINATION

Arrêté n° 6891 du 16 août 2017.

M. **KIPOUTOU (François)**, né le 20 mars 1962 à Mossendjo, de nationalité congolaise, titulaire d'un doctorat en droit, obtenu à l'université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris, est nommé notaire.

L'intéressé est autorisé à ouvrir un office dans le ressort de la cour d'appel de Brazzaville.

La notification du présent arrêté est soumise à la présentation de la déclaration de recette, délivrée par la direction générale du trésor, à la suite du versement par le récipiendaire de la caution des officiers ministériels.

Arrêté n° 6892 du 16 août 2017. M. **SAMBA (Armand Jocelyn Edgar)**, né le 1^{er} mai 1955 à Brazzaville, de nationalité congolaise, titulaire d'un diplôme d'études supérieures (D.E.S.) en droit, option : droit international, obtenu à l'université d'Etat d'Azerbaïdjan, est nommé notaire.

L'intéressé est autorisé à ouvrir un office dans le ressort de la cour d'appel de Brazzaville.

La notification du présent arrêté est soumise à la

présentation de la déclaration de recette, délivrée par la direction générale du trésor, à la suite du versement par le récipiendaire de la caution des officiers ministériels.

NOMINATION
(Rectificatif)

Arrêté n° 7008 du 28 septembre 2017 rectificatif à l'arrêté n° 5577 du 10 août 2017 portant nomination de Mlle **KOMBO (Leole Marcelle)**, en qualité de notaire.

L'article 2 de l'arrêté n° 5577 du 10 août 2017 susvisé, est rectifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

L'intéressée est autorisée à ouvrir un office dans le ressort de la Cour d'appel de Brazzaville.

Lire :

L'intéressée est autorisée à ouvrir un office dans le ressort de la Cour d'appel de Pointe-Noire.

**MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

NOMINATION

Arrêté n° 7258 du 13 novembre 2017.

M. **SIOLO NDEMVOKOLO (Franck Parfait)** est nommé directeur de cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7259 du 13 novembre 2017.

M. **OKOMBI (Dominique)** est nommé conseiller aux postes et aux services postaux financiers du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7260 du 13 novembre 2017.

M. **N'DOUMBA (Eric Armel)** est nommé conseiller aux télécommunications du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7261 du 13 novembre 2017.

M. **MANOUMBA ONDELI (Roland)** est nommé conseiller à l'économie numérique du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé

Arrêté n° 7262 du 13 novembre 2017.

M. **NGAYOUMA (Jean Marie)** est nommé conseiller à l'économie et aux finances du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7263 du 13 novembre 2017.

M. **ONDONGO (Steven Frédéric)** est nommé conseiller administratif et juridique du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7264 du 13 novembre 2017.

Mme **OGNELET (Clodia Sylvie Flore Mireille)** est nommée, avec rang de conseiller, responsable de la logistique et de l'intendance du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée.

Arrêté n° 7265 du 13 novembre 2017.

Mme **DENGUE DJANGUISSA (Marie-Lyn)** est nommée attaché administratif et juridique au cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée.

Arrêté n° 7266 du 13 novembre 2017.

M. **LEKAKA NDOKOTO** est nommé attaché aux postes et services postaux financiers au cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7267 du 13 novembre 2017.

M. **OBA OPONGO (Jean Ulrich)** est nommé attaché aux télécommunications au cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7268 du 13 novembre 2017.

M. **DEBY GASSAYE (Borel)** est nommé attaché à l'économie numérique au cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7269 du 13 novembre 2017.

M. **ONGUENDE (Roger Ernest)** est nommé attaché à l'économie et aux finances au cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues. par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7270 du 13 novembre 2017.

Mme **MBOUBA (Pulchérie Flore Constance)** est nommée attachée à la logistique et à l'intendance au cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée.

Arrêté n° 7271 du 13 novembre 2017.

M. **NTANDOU (Christian Bienvenu)** est nommé attaché aux ressources documentaires au cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7272 du 13 novembre 2017.

M. **OBAMBO NDENGUET (Wilfrid)** est nommé attaché

aux relations publiques, chef du protocole du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7273 du 13 novembre 2017.

M. **OBARGUI (Emery Patrice)** est nommé attaché de presse au cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7274 du 13 novembre 2017.

Mme **ENGONGONDZO** née **MPEMBE-GONDO (Antoinette)** est nommée secrétaire particulière du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée.

Arrêté n° 7275 du 13 novembre 2017.

Mme **BOLEKO BOBONGO (Irène Ninelle)** est nommée assistante du directeur de cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée.

Arrêté n° 7276 du 13 novembre 2017.

Mme **KANGA NGUELELE (Adeline Jessica)** est nommée chef de secrétariat au cabinet du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée.

Arrêté n° 7277 du 13 novembre 2017.

M. **BECKOT (Hegel Socrate)** est nommé agent du protocole du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 7278 du 13 novembre 2017.

M. **LEKAKA AFOUYA (Davy Landry)** est nommé agent du protocole du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

A - ANNONCES LEGALES

Maitre Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU
Notaire

Sis, bd Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou,
A côté du complexe scolaire « Les amis de Julien »,
OCH, Mougali III, Brazzaville, République du Congo ;
Tél : (242) 06651 13 85 / 04411 87 14
E-mail : etudemakumbu@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Société de Technologies

En sigle **SOTEK**

Société à responsabilité limitée pluripersonnelle
Capital : 10 000 000 de francs CFA
Siège social : avenue Lyautey, 2^e étage, immeuble
Ebourefe, OCH, Mougali III, Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique en date, à Brazzaville, 12 septembre 2017, reçu par Maitre Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU, notaire soussigné, enregistré le 12 septembre de la même année sous le folio 217, n° 2536 à la recette de l'enregistrement, domaines et timbre de Poto-Poto, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : **Société de Technologies**, en sigle **SOTEK**.
- Forme : société à responsabilité limitée pluripersonnelle.
- Capital : 10 000 000 de francs CFA, divisés en mille (1. 000) parts de dix mille francs CFA chacune, numérotées de 1 à 1.000, libérées par les associés.

- Siège social : avenue Lyautey, 2^e étage, immeuble Ebourefe, OCH, Moungali III, Brazzaville République du Congo.
- Objet social : informatique ; ingénierie ; gestion des projets ; télécommunication ; M.V.N.O ; maintenance industrielle ; énergie ; génie civil ; sécurité digitale ; conception et développement logiciels ; génies électrique et mécanique ; import/export d'équipements électriques et électroniques ; commerce ; management de la chaîne logistique ; paiement électronique/monétique ; services financiers.
- Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier.
- Gérant : M. AKONDZO NGUIAMBO Joseph.
- Dépôt légal : effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 16 octobre 2017 sous le numéro 17 DA 799.
- Immatriculation : le 16 octobre 2017 au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro CG/BZV/17 B 7232.

Pour avis,
La Notaire

Maître Julie Agathe MISSAMOU
Notaire, titulaire d'un office notarial
Sis à Brazzaville, centre-ville
Avenue de l'Amitié (en face de la D.G.A.E.)
Boite postale : 14175, République du Congo

DISSOLUTION ANTICIPEE DE SOCIETE
NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

AR STUDO S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 000 de francs CFA
Siège social : Immeuble ARC
9^e étage, centre-ville, Brazzaville
RCCM : CG/BZV/14 B 5529

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2017, enregistré le 20 octobre 2017 à la recette des impôts de la Plaine, folio 188/13, numéro 2245.

L'assemblée a délibéré sur les questions ci-après :

- dissolution anticipée de la société ;
- nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Dépôt du procès-verbal enregistré au greffe le 07/11/2017 sous le numéro 17 DA 854.

Pour avis,
La Notaire

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE
Immeuble « Le 5 février 1979 »
2^e étage gauche (face ambassade de Russie)
Centre-ville, boîte postale : 18, Brazzaville
Tél : (242) 06 639.59 39/05 583 89 78/04 418 24 45
E-mail : etudematissa@gmail.com

CESSION D' ACTIONS
NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE
MISE À JOUR DES STATUTS

**Société Africaine de Geophysique
et de Forage**, en sigle «AGF»

Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de 10 000 000 FCFA
Siège social : Brazzaville
RCCM : 16 B 6562

I - Par acte de cession d'actions en date, à Brazzaville, du 30 octobre 2017 déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, notaire à Brazzaville, le 2 novembre 2017 et enregistré à la recette de Brazzaville, le 2 novembre 2017 sous folio 194/20 numéro 2334, la société Granulats et Béton du Congo, en sigle «GBC »S.A., a cédé à la société Goto Service Ltd, 400 actions soit la totalité de ses actions qu'elle détient dans le capital de la société Africaine de Geophysique et de Forage, en sigle « AGF » S.A.

II - Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration de la société « AGF » S.A. en date à Brazzaville, du 31 octobre 2017, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, notaire à Brazzaville, le 2 novembre 2017 et enregistré à la recette de Brazzaville, le 2 novembre 2017 sous folio 194/22 numéro 2336, les administrateurs de la société « AGF » ont autorisé la cession d'actions, nommé la société Goto Service Ltd comme nouvelle administratrice en remplacement de la société Granulats et Béton du Congo, en sigle « GBC ».

III - Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte, en date à Brazzaville du 31 octobre 2017, de la société dénommée : **Africaine de Geophysique et de Forage**, en sigle « AGF », déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, notaire à Brazzaville, le 2 novembre 2017 et enregistré à la recette de Brazzaville, le 2 novembre 2017, sous folio 194/24 numéro 2338, les actionnaires de la société dénommée : **Africaine de Geophysique et de Forage**, en sigle « AGF » ont décidé de :

- ratifier la nomination de la société Goto Service Ltd, représentée par monsieur Yves Raymond GOUVERNET, en qualité de nouvelle administratrice de la société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur ;

- faire une mise à jour corrélative des statuts de la société Africaine de Geophysique et de Forage en sigle « AGF ».

Dépôt légal des actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 7 novembre 2017, enregistré sous le numéro 17 DA 858. Mention

modificative a été portée au registre du commerce et du crédit mobilier, le 07 novembre 2017 sous le numéro M2/17-1990.

Pour avis,
La Notaire

M^e Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

LOXEA CONGO

Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de 165 000 000 francs CFA
Siège social : 13, rue Côte Matève
B.P. : 1110, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M : CG/PNR/14 B 561
NIU : M 2014110001312077

NOMINATION RENOUVELLEMENT DE MANDATS MISE A JOUR DES STATUTS

1. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date, à Pointe-Noire, du 30 juin 2016, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 8 septembre 2017, sous le répertoire n° 136/2017, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Pointe-Noire centre), le 18 septembre 2017, sous le n° 6718, folio 169/23, les actionnaires de la société ont notamment décidé :

- à titre ordinaire :

- de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de monsieur Ludovic PERETTI, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mai 2016, en remplacement de monsieur Claude SARTINI, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice qui sera le clos le 31 décembre 2015,
- de nommer, en qualité respectivement de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant, la société Deloitte Touche Tohmatsu et monsieur Nicolas BALESMÉ, pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, démissionnaires, à partir de l'exercice 2015, expirant à l'issue de l'assemblée devant statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- de renouveler les mandats d'administrateur de monsieur Ludovic PERETTI, de la société COTAFI, de la société GEREFI et de la société DOMAFI, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- de renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices, soit

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

- à titre extraordinaire :

- d'adopter comme nouveau mode de direction de la société celui du conseil d'administration avec président du conseil d'administration et directeur général, et de procéder à une refonte des statuts,
 - de mettre en conformité les statuts de la société avec les nouvelles dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, révisé le 30 janvier 2014,
 - dans le cadre de la mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, révisé le 30 janvier 2014, pour modifier le mode de direction de la société, pour faciliter la tenue des conseils d'administration et pour clarifier l'objet social, la refonte complète des statuts, et d'adopter le nouveau texte des statuts comme nouveaux statuts de la société.
2. Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration, en date, à Pointe-Noire, du 30 juin 2016, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, notaire à Brazzaville, le 8 septembre 2017, sous le répertoire n° 137/2017, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Pointe-Noire centre), le 18 septembre 2017, sous le n° 6736, folio 170/3, les administrateurs ont notamment décidé :
- de prendre acte de la démission, avec effet à l'issue de la réunion, de monsieur Ludovic PERETTI de ses fonctions de président directeur général,
 - de prendre acte de la démission de monsieur Ludovic PERETTI de son mandat d'administrateur,
 - de prendre acte de la nomination de monsieur Ludovic PERETTI en qualité de représentant permanent de la société COTAFI au conseil d'administration en remplacement de monsieur Patrick CESSANS, et de celle de monsieur Benoît KERLOCH en qualité de représentant permanent de la société GEREFI au conseil d'administration en remplacement de monsieur Daniel FROMENTIN,
 - de nommer en qualité d'administrateur, à titre provisoire, monsieur Stéphane HENRY, en remplacement de monsieur Ludovic PERETTI, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
 - de nommer en qualité de président du conseil d'administration monsieur Stéphane HENRY, pour la durée de son mandat d'administrateur,

• de nommer en qualité de directeur général monsieur Ludovic PERETTI, pour une durée de six (6) exercices.

Dépôt desdits actes et des statuts de la société refondus et mis en harmonie avec les nouvelles dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, révisé le 30 janvier 2014, a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
Le conseil d'administration

B – DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2017

Récépissé n° 023 du 21 août 2017.

Déclaration au ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local de l'association dénommée : "**FONDATION INCUBATEUR AGRICOLE DU CONGO**", en sigle "**F.I.A.C**". Association à caractère *socioéconomique*. *Objet* : soutenir la création et le développement des PME agricoles au Congo ; former les agro-entrepreneurs dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pisciculture dans tout le territoire congolais. *Siège social* : 121, rue Loukolélas, arrondissement 6 Talangai, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 13 juin 2017.

Récépissé n° 229 du 12 septembre 2017.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : "**ESPACE JULLES FERRY M**", en sigle "**E.J.F.M**". Association à caractère *culturel*. *Objet* : valoriser le patrimoine culturel national en favorisant les échanges entre

les citoyens et les acteurs culturels ; organiser des spectacles de théâtres, de contes, de danses et des expositions ; promouvoir des activités culturelles sous toutes ses formes. *Siège social* : 47, rue Lagué, quartier Plateau des 15 ans, arrondissement 4 Moungali, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 19 mai 2017.

Récépissé n° 277 du 30 octobre 2017.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : "**LEB CONGO**". Association à caractère *socioéconomique et éducatif*. *Objet* : promouvoir l'insertion socioprofessionnelle et inciter les jeunes à l'entrepreneuriat ; promouvoir la formation pratique en leadership, en entrepreneuriat et en business ; promouvoir l'éducation des jeunes ; financer les projets des membres et promouvoir le développement des communautés. *Siège social* : 13, avenue de la Démocratie, quartier Moukondo Mazala, arrondissement 4 Moungali, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 10 octobre 2017.

Modification

Département de Brazzaville

Année 2017

Récépissé n° 001 du 6 février 2017.

Le préfet du département certifie avoir reçu du président de l'association dénommée : "**ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPEES ET INADAPTEES POUR LA PROMOTION DE L'ARTISANAT, DU SPORT ET DE LA CULTURE**", en sigle "**A.P.H.I.P.A.S.C**", précédemment reconnue par récépissé n° 116 du 20 avril 2000, une déclaration par laquelle il fait connaître le changement de siège de ladite association, à caractère *socioéconomique*. *Objet* : valoriser l'artisanat pluridimensionnel ; promouvoir l'activité sportive et culturelle ; contribuer à la réinsertion socioprofessionnelle. *Nouveau siège social* : 68, rue Massengo Hilaire, quartier Itsali, terminus Sadelmi, arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 3 janvier 2017.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville